

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 01 mars 2016

Convocation du 22/02/2016

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 13

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 08/03/2016.

L'an deux mil seize, le premier mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mars sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Roger FRESNEAU

Présents : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Claude LECHAT, Marie-Claire VIRIEUX, Armelle PONCET, Isabelle JOREAU, Loïc LAFOURCADE, Yvonne FREMONT, Thierry MARCHAU, , Dominique GIRARD, Christophe GAIGNON, Jean-Baptiste ROTTIER, Nicolas DAVIAUD

Absent : Emmanuelle PATURAL

Bon pour pouvoir : de Mireille FOURMOND à Yvonne FREMONT

DCM 2016-06

Travaux préparatoires à la régénération naturelle de pin maritime

Le Maire présente le programme de l'ONF pour les travaux préparatoires à la régénération naturelle de pin maritime de fonctionnement de la forêt communale de La Breille-Les-Pins à savoir :

*Travaux préalables à la régénération : broyage en plein de végétation ligneuse de fort diamètre ou de rémanents d'exploitation.

* Travaux préalables à la plantation : labour profond en plein à la charrue à soc ou au cover crop lourd

Pour un montant de 21 172.80 € HT

Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

REFUSE à l'unanimité des membres présents les travaux préparatoires à la régénération naturelle de pin maritime de fonctionnement de la forêt communale de La Breille-Les-Pins cités ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 07/03/2016

Le Maire,
F.STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 08/03/2016
Et de la publication, le 08/03/2016


